

Ministère du Commerce, de l'Industrie et de
l'Artisanat (MCIA)

Secrétariat Général

Direction Générale de la Promotion de
l'Entreprise (DGPE)



Burkina Faso
Unité – Progrès – Justice

**CADRE DE CONCERTATION ET D'ORIENTATION POUR LE DIALOGUE
ETAT/SECTEUR PRIVE (CODESP)
SECRETARIAT DU CODESP**

**ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS ISSUS
DE LA RENCONTRE NATIONALE ETAT
/SECTEUR PRIVE 2019**

Septembre 2020

TABLE DE MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	1
I. CONTEXTE	2
II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE NATIONALE ETAT/SECTEUR PRIVE 2019	3
2.1. Au titre des recommandations en lien avec le thème	3
2.1.1. Recommandation mise en œuvre	4
2.1.2. Recommandation ayant fait l'objet de clarification	7
2.2. Au titre des recommandations n'ayant pas de lien avec le thème	8
2.2.1. Recommandations mises en œuvre	8
2.2.2. Recommandations en cours de mises en œuvre et perspectives	13
III. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO	17
3.1. Au titre des engagements mis en œuvre	17
3.2. Au titre des engagements en cours de mis en œuvre et perspectives	17
IV. RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS N'AYANT PAS CONNU UN DEBUT DE MISE EN ŒUVRE	18
V. AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE	18
VI. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	20

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASI	Autorisations spéciales d'importation
BMCRF	Brigade Mobile de Contrôle et de la Répression des Fraudes
BRMN	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CBA	Conseil Burkinabè de l'Anacarde
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CODESP	Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur Privé
FBDES	Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social
I-100PC	Initiative 100 Produits Certifiés
IMF	Institution de micro finance
IRCP-PME	Initiative de Renforcement du Capital Productif des Petites et Moyennes Entreprises
JPEC	Journées de Promotion Economiques et Commerciales
MAAH	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
MCIA	Ministère du commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
OAPI	Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
PAA	Projet d'Appui à l'Artisanat
PAMOSSET-FC	Projet d'appui à la modernisation du secteur des transports et la facilitation du commerce
PATIA	Projet d'Appui à la Transformation Industrielle et Artisanale
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIA	Plan d'industrialisation accéléré
PIPHE-SA	Projet de création et de mise en place d'Incubateur, de Pépinière et d'Hôtels d'Entreprises dans le Secteur Agroalimentaire
PJDEC	Projet Emplois Jeunes et Développement des Compétences
PM	Premier Ministère
PME	Petite et moyenne entreprise
PSCE/JF	Programme Spécial de Création d'Emplois pour les Jeunes et les Femmes
RNESP	Rencontre nationale Etat/Secteur Privé
RRESP	Rencontre régionale Etat/Secteur Privé
RSESP	Rencontre sectorielle Etat/Secteur Privé
SIKO	Salon International du Karité de Ouagadougou
TFK	Table Filière Karité

I. CONTEXTE

Le présent rapport fait l'état de la mise en œuvre des recommandations issues de la seconde édition de la Rencontre nationale Etat/Secteur Privé (RNESP) du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur Privé (CODESP), qui s'est tenue les 14 et 15 octobre 2019 à Bobo-Dioulasso sous le thème principal « **Stratégies d'intégration dans les chaînes de valeurs nationales, régionales et internationales** ».

En rappel, le présent cadre de concertation a été mis en place par décret N°2018-0925/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MATD du 15 octobre 2018 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/secteur privé. Il est organisé autour de deux (02) organes et de trois (03) instances.

Ainsi, pour l'année 2019, toutes les instances du CODESP se sont tenues, comme suit :

- les Rencontres Régionales Etat /Secteur Privé (RRESP) du 27 mai au 06 juin 2019 dans les treize (13) chefs-lieux de régions ;
- les Rencontres Sectorielles Etat /Secteur Privé (RSESP) 19, 23 et 24 septembre 2019 à Ouagadougou, et ;
- la Rencontre Nationale Etat Secteur Privé (RNESP) les 14 et 15 octobre 2019.

Au terme de la Rencontre nationale Etat /Secteur Privé 2019, trente (30) recommandations et engagements ont été formulés par le Secteur privé.

Ces recommandations et engagements se présentent comme suit :

- vingt-six (26) recommandations dont deux (02) en lien avec le thème et vingt-quatre (24) n'ayant pas de lien avec le thème central ;
- et quatre (04) engagements pris par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Aussi, **trois (03) recommandations et un (01) engagement ont été formulés** lors de la première session du comité de pilotage tenue le 14 septembre 2020.

Par ailleurs, il est important de souligner que les trois (03) instances du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/secteur privé ont mobilisé en 2019, plus de deux mille cinq cents (2 500) participants, issus du monde des affaires et de l'administration publique.

Le rapport général ainsi que la matrice sur l'état de mise des recommandations et engagements issus de la Rencontre nationale Etat/ Secteur Privé 2019, élaborés, sur la base des réponses des départements ministériels et des structures concernées sont téléchargeables sur les sites web du Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso aux adresses ci-après :

- www.mcia.gov.bf ;
- www.cci.bf.

Ce présent rapport est articulé autour des points suivants :

- état de mise en œuvre des recommandations issues de la RNESP 2019 ;
- état de mise en œuvre des engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso ;
- recommandations et engagements n'ayant pas connu un début de mise en œuvre
- autres actions mises en œuvre en faveur du secteur privé ;
- difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations et engagements et propositions de solutions ;

II. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA RENCONTRE NATIONALE ETAT/SECTEUR PRIVE 2019

Au titre des recommandations issues de la rencontre nationale 2019, certains ont été entièrement mis en œuvre et d'autres sont en cours de mise en œuvre.

2.1. Au titre des recommandations en lien avec le thème

Sur les deux (2) recommandations retenues en lien avec le thème du CODESP 2019, une a été mise en œuvre et la seconde a fait l'objet de clarification de la part des administrations concernées soit un **taux de réalisation de 50%**.

2.1.1. Recommandation mise en œuvre

La recommandation relative à **la prise de mesures structurelles en vue de promouvoir les produits locaux** a été mise en œuvre. Plusieurs actions ont été réalisées en vue de la mise en œuvre de cette recommandation.

Ce sont :

En matière de mesures prises en vue de promouvoir les produits locaux

☞ Prendre des textes en vue de promouvoir les produits locaux

Au titre des textes qui ont été pris à cet effet, il faut noter la lettre circulaire n°2017-002/PM/SG/DGEF du 13 janvier 2017 ainsi que l'arrêté n°006/PM/CAB du 10 février 2020 modifiant l'arrêté n°2017-002/PM/CAB du 31 janvier 2017 pour prendre en compte un grand nombre de produits afin de diversifier les différents mets à base de produits locaux. Ainsi, le nombre de produits pris en compte dans l'arrêté est passé de dix (10) à vingt-six (26).

☞ Evaluer périodique les deux (02) textes

S'agissant de l'évaluation des textes, il est important de rappeler que la consommation des ministères et institutions est évaluée semestriellement. Ainsi, la consommation globale des ministères et institutions en produits locaux est évaluée à **deux cent dix-neuf milliards six cent cinquante-deux millions sept cent vingt mille cinq cent cinquante-huit (219 652 720 558) Francs CFA** de janvier 2019 à juin 2020.

☞ Concevoir le logotype ou identifiant « Made in Burkina »

Au sujet de la détermination du logotype, on note le lancement du concours pour la proposition d'un logotype « made in Burkina ». A cet effet, le dépouillement a été fait le 29 décembre 2019. Aussi, une feuille de route de la mise en œuvre des actions du concept a été élaborée. Il s'agira **donc de dévoiler le logotype ou identifiant « Made in Burkina »**.

☞ Suivre la signature d'un protocole et d'une convention entre le ministère du commerce et le Club des marketers

A ce titre, on note la signature effective d'un protocole de partenariat et d'une convention de financement entre le ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat et le Club des marketers du Burkina pour l'élaboration d'un plan stratégique de promotion des produits made in Burkina. A cet effet, les marketers ont proposé un plan d'actions qui sera mis en œuvre à partir de septembre 2020. Aussi, il faut noter que le plan porte

essentiellement sur des actions de communication autour des produits locaux sous le concept « **consommons ce que nous manufacturons** ».

👉 **Organiser et /ou participer aux manifestations commerciales**

En termes de participation, on note que cent treize (113) acteurs ont été soutenus financièrement en vue de leur participation aux foires et journées promotionnelles. Cela a engendré des recettes de huit millions neuf cent quatre-vingt-huit deux cent cinquante francs (8 988 250 F CFA) au profit de ces acteurs en termes d'effet induit.

Cependant, il est important de signaler que l'organisation du Salon International du Karité de Ouagadougou (SIKO), **initialement prévue du 03 au 05 septembre 2020, a été reporté en septembre 2021** au regard de l'avènement de la COVID-19. En effet, le SIKO est une plateforme de promotion de la filière karité.

👉 **Accompagner la labélisation et la certification des produits locaux**

Plusieurs actions ont été menées en vue d'accompagner les acteurs à la labélisation et à la certification de leurs produits. Il s'agit entre autres :

- des initiatives engagées en début d'année 2020 en vue d'accompagner 56 acteurs pour la certification et la labellisation de leurs unités de production. L'objectif final de ces initiatives est de permettre à chaque organisation de disposer d'une unité de production certifiée avec son label ;
- de la labélisation du pagne FASO DAN FANI et du chapeau de Saponé ;
- de la mise en œuvre de l'initiative « 100-PC » ayant permis la réalisation des audits de cent soixante-huit (168) produits agro-alimentaires et l'octroi du droit d'apposition de la marque « NBF » sur 79 produits.

En matière d'amélioration de l'offre de produits locaux

👉 **Acquérir des équipements au profit des producteurs et des transformateurs**

Plusieurs équipements ont été mobilisés en vue d'offrir la production et la transformation des produits locaux. Ces équipements se présentent comme suit :

- soutien (en terme de subvention à hauteur de 70%) à des associations et coopératives de production du beurre du Karité de dix (10) chaînes complètes de production d'un montant total de plus de cent soixante (160) millions de FCFA, et de sept (07) groupes électrogènes de 40 KVA évalués à douze millions six cent mille (12 600 000) FCFA ;
- acquisition en 2019 par le MEEVCC d'équipements au profit des producteurs et transformateurs du karité répartis comme suit :
 - 37 kits de transformation de beurre de karité acquis dans le cadre du Programme d'Investissement Forestier (PIF) au profit de 37 organisations riveraines à 12 forêts d'intervention du Programme d'Investissement Forestier (PIF) réparties dans 04 régions dont le Sud-Ouest (12), la Boucle du Mouhoun (10), le Centre-Ouest (07) et l'Est (08) ;
 - 12 plateformes multifonctionnelles mises en place au profit des organisations riveraines des 12 forêts d'intervention du PIF dont 03 plateformes dans chacune des quatre régions (Boucle du Mouhoun, Est, Centre Ouest, Sud-Ouest) ;
 - 120 nouveaux jardins nutritifs mis en place, dont 15 dans les éco villages et 105 dans la zone d'intervention de PFNL2/ Tree-Aid avec le soutien financier de la coopération Suisse ;
 - un soutien aux associations et coopératives de production du beurre du Karité en chaînes complètes de production d'un montant total de plus de trois (03) millions de FCFA.

☞ **Mettre des infrastructures de production au profit des producteurs et des transformateurs**

Outre les équipements, des infrastructures ont été construites.

Il s'agit de :

- sept (07) infrastructures de stockage et de commercialisation au profit des acteurs de Produits forestiers non ligneux (PFNL) dont deux (02) achevées à l'Est, trois (03) en finition (01 dans la région de la Boucle du Mouhoun et deux (02) dans la région du Centre Ouest) ;
- quatre (04) infrastructures de transformation et un (01) magasin de stockage de PFNL dans le cadre de PFNL2 /Tree-Aid dans ses 04 régions d'intervention avec l'appui financier de la Coop Suisse (Centre Ouest, Sud-Ouest, Centre Nord et Nord) ;

- quatre (04) vitrines et 15 kiosques de commercialisation de PFNL dans le cadre de PFNL2/Tree-Aid avec le soutien de la coop Suisse (1 vitrine/région et 1 kiosque/province au Centre Ouest, Sud-Ouest, Nord et Centre-Nord) ;
- renforcement des capacités de production de plusieurs associations et coopératives de production du beurre du Karité, par l'acquisition de chaînes complètes de production d'un montant évalué à plus de trois (03) millions de FCFA ;
- vingt (20) unités de transformation de produits divers ;
- quatre cent (400) infrastructures post récolte à savoir 289 magasins de stockage, 14 comptoirs d'achats et 97 unités de conservation de produits maraichers ;
- huit (08) infrastructures dans le cadre du Programme pour la Croissance Economique dans le Secteur agricole (PCESA) que sont :
 - un complexe de stockage d'amandes de karité de 300 tonnes à Fada N'gourma ;
 - un centre de traitement et de stockage d'amandes de karité de 80T à Namounou ;
 - un centre de traitement et de stockage d'amandes de karité de 80T à Pama ;
 - un centre de traitement et de stockage d'amandes de karité à Bieha ;
 - un magasin de stockage d'amande de karité d'une capacité de 300 tonnes à Sapouy ;
 - un centre de traitement et de stockage de noix de karité de 100 tonnes à Sily ;
 - un magasin de stockage d'amande de karité à Nanoro (ISS complémentaire) ;
 - un magasin de stockage d'amande de karité à Bakata (ISS complémentaire).

2.1.2. Recommandation ayant fait l'objet de clarification

Quant à la recommandation ayant fait l'objet de clarification, elle est relative à la détaxation de la graine de coton. Pour cette dernière, les administrations concernées ont indiqué qu'elle est non conforme aux dispositions

p. 7

communautaires qui prévoient la taxation à la TVA des graines de coton et par conséquent, ne peut être mis en œuvre à l'état actuel des textes communautaires.

Aussi, la détaxation de l'achat de la graine de coton constitue une perte de recettes pour l'Etat.

2.2. Au titre des recommandations n'ayant pas de lien avec le thème

Sur les vingt-quatre (24) recommandations retenues n'ayant pas de lien avec le thème du CODESP 2019, dix (10) ont été mises en œuvre, onze (11) sont en cours et quatre (03) n'ont pas connu de début de mise en œuvre.

2.2.1. Recommandations mises en œuvre

Dix (10) recommandations sur vingt-quatre (24) ont été mises en œuvre, soit **un taux de 41.66% de mise en œuvre** des recommandations n'ayant pas de lien avec thème. Ainsi, les recommandations mises en œuvre se résument comme suit :

En matière de lutte contre la fraude et la concurrence déloyale

☞ Prendre des mesures en vue de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles

S'agissant des mesures, on note : (i) l'adoption de six (06) textes liés à la régulation de la concurrence ; (ii) l'instruction de huit (08) dossiers liés aux pratiques anti-concurrentielles et restrictives de la concurrence et (iii) la tenue de l'atelier national de concertation avec les acteurs intervenant dans la chaîne de traitement des aides publiques au Burkina Faso.

Par ailleurs, il est prévu la tenue d'un atelier d'informations et de sensibilisation à l'endroit des acteurs économiques sur la réglementation en matière de concurrence dans 4 régions du Burkina Faso et l'organisation d'un cadre national de concertation avec les acteurs en charge de la protection des consommateurs. Ces cadres sont des plateformes qui permettront de sensibiliser les différents acteurs sur les pratiques anti-concurrentielles.

Intensifier la lutte contre la fraude en impliquant le secteur privé

En ce qui concerne la lutte contre la fraude, il faut souligner la Brigade mobile du contrôle économique et de la répression de la fraude (BMCRF) a intensifié la lutte contre la fraude en collaboration avec le secteur privé.

A cet effet, elle a engrangé un certain nombre de résultats appréciables dans les secteurs des produits alimentaires, des matériaux de construction, des produits cosmétiques, des engrais et pesticides, des appareils électroménagers, du charbon actif pour la forge et matières plastiques. Aussi, on note l'opération d'incinération de pagnes traditionnels FASO DAN FANI contrefaits.

Ainsi au titre des contrôles, on note entre autres :

- le contrôle de mille cent quarante-six (1146) camions et magasins de marchandises au cours du premier semestre de l'année 2020 ;
- la saisie des produits frauduleux et contrefaits ;
- l'enregistrement de sept (07) cas dont six (06) relatives à l'atteinte des droits de propriété industrielle et une (01) relative à une pratique de concurrence déloyale.

Aussi, des actions sont menées par la Direction Générale des Douanes afin de lutter contre la fraude.

Ce sont : (i) l'élaboration d'un plan d'actions relatif aux contrôles des entreprises ciblées et (ii) l'organisation d'une rencontre entre la DGD et l'association des importateurs d'huiles et de sucre afin de dégager une stratégie commune de lutter contre la fraude.

En matière d'accompagnement des entreprises

Prendre des mesures en vue d'accompagner les entreprises en difficulté

S'agissant des mesures d'accompagnement des entreprises, il faut noter :

- la réalisation de quatre (04) pré-diagnostics ;
- la réalisation de cinq (05) diagnostics stratégiques ;
- le financement de quatre (04) entreprises d'un montant de 1 096 538 844 francs CFA ;
- le suivi des plans de restructuration de 14 entreprises ;

- la prise en compte des entreprises victimes de la Covid-19 dans le mécanisme de la relance économique.

Par ailleurs, il est prévu : (i) la réalisation du diagnostic des unités industrielles en difficulté ; (ii) l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme ciblé de restructuration et de mise à niveau notamment sur les modes de consommation et de production durable et d'efficacité énergétique et (iii) la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Compétitivité de l'Afrique de l'Ouest (PACAO) axé sur la mise à niveau des unités industrielles de la filière huile de coton et dérivées ainsi que du secteur de l'énergie solaire.

👉 Supprimer la subvention sur le gaz ou retirer les factures payables par les marketers

De la suppression de la subvention sur le gaz, on retient que depuis le 21 février 2020, sur les facturations faites par la SONABHY, une déduction est faite du montant de la subvention, des ventes de gaz butane de l'ensemble des sociétés de distributions de gaz.

👉 Accompagner les personnes du secteur de l'artisanat vivant avec un handicap

En termes d'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, on note que la mise en œuvre du projet d'appui à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'entrepreneuriat des personnes handicapées, logé au MFSNFAH, a permis d'accorder en 2019 des subventions pour la réalisation de micro-projets à 1860 personnes handicapées dont 27 tisseuses. De même, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative 5000 métiers à tisser, 650 métiers ont été offerts gracieusement à 63 associations de tisseuses dans douze (12) régions du pays, comportant en leur sein des personnes vivant avec un handicap.

👉 Mettre en œuvre le statut de l'entrepreneur

En ce qui concerne la mise en œuvre du statut de l'entrepreneur, on retient :

- la mise en œuvre avec succès d'une phase pilote, sur financement de l'OIF ;
- la mise en œuvre d'un protocole entre la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF) et Expertise France pour implémenter le Statut de l'Entrepreneur dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel et du Nord ;

- la réalisation du recensement des micros entreprises de la zone du Projet Pôles de Croissance de Bagré (PPCB) ;
- la négociation en cours entre la MEBF et deux (02) partenaires techniques et financiers (ENABEL, GIZ) pour formaliser les entreprises du statut de l'entrepreneur dans la région du Centre-Est, sur la période 2020-2023 ;
- l'appui à l'organisation et la formalisation des incubées du Centre d'Incubation Féminin En Entrepreneuriat Agricole (CIFEA) et la dotation en équipements ;
- la négociation en cours avec la Banque Mondiale pour un projet d'urgence concernant les trois (03) régions avec une composante dédiée au développement de l'entrepreneuriat.

☞ **Faciliter la signature de protocoles d'accord entre la SN-SOSUCO et les distributeurs et importateurs de sucre**

S'agissant de la signature de protocole avec la SN-SOSUCO, il faut noter qu'un un protocole d'accord a effectivement été signé sous l'égide du Ministre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat en novembre 2019 entre la SN-SOSUCO et l'Association des professionnels de sucre (APS) pour la campagne sucrière 2019-2020. A cet effet, l'APS s'est engagée à écouler 30 000 tonnes de sucre produits par la SN-SOSUCO au cours de la campagne sucrière 2019-2020. Ainsi à ce jour, 27 000 tonnes de sucre ont déjà été écoulées par l'APS.

☞ **Protéger la SN-SOSUCO par la délivrance de l'Autorisation Spéciale d'Importation (ASI) aux seuls importateurs de sucre ayant effectivement respecté leur engagement d'achat**

En vue de protéger la SN-SOSUCO, plusieurs actions ont été menées. On retient entre autres : (i) l'instruction des dossiers liés aux autorisations spéciales d'importation (ASI) conformément au décret n°2018-860/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 5 octobre 2018 fixant la liste des produits soumis à autorisation spéciale d'importation et à autorisation spéciale d'exportation et (ii) la diffusion par la direction générale de la douane de notes de rappel sur la réglementation en matière douanière.

En matière de lutte contre l'occupation anarchique des terres par certains promoteurs immobiliers

☞ Prendre des mesures en vue de lutter contre l'occupation anarchique

S'agissant des mesures prises par les autorités en vue de lutter, on retient :

- la suspension de la délivrance des agréments de promoteurs immobiliers depuis le 13 mai 2019 ;
- la suspension de l'examen des projets immobiliers soumis à l'approbation du Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat depuis le 20 mai 2020 ;
- le contrôle effectif des promoteurs immobiliers par le ministère de l'urbanisme et de l'habitat respectivement du 14 mai au 29 juin 2019 dans les communes du Grand-Ouaga (TANGHIN DASSOURI, PABRE, KOMSILGA, KOUBRI KOMKI IPALA, SAABA ET LOUMBILA) et du 08 au 22 septembre 2019 dans les communes de BOBO DIOULASSO et BAMA.

☞ Relire les différents textes liés au foncier

Quant à la relecture des différents textes liés au foncier, il est important de noter qu'un avant-projet de loi portant code de l'urbanisme et de la construction ainsi que leurs projets de décrets d'application ont été rédigés. En effet, dans cette révision la question relative à la promotion immobilière occupe une place de choix ainsi que les outils de planification urbaine. L'adoption de la loi et de ses décrets et leur mise en œuvre efficace permettront de mieux réglementer l'exercice de l'activité de promotion immobilière.

En matière d'employabilité des jeunes

☞ Former et financer les projets des jeunes

Plusieurs actions sont menées en vue de former et financer les projets des jeunes. On note notamment :

- la mise en œuvre du PADEJ-MR en 2019 ainsi que de plusieurs de ses activités ;
- l'octroi de 500 000 000 FCFA par la BAD en vue de financer les projets ;
- mise en œuvre en cours du programme d'appui à la formation professionnelle et l'apprentissage (PAPFA) ;

- le financement de 3096 microprojets en 2019 et de 1732 au 29 mai 2020 ;
- la formation de 1664 acteurs de l'économie informelle sur la formalisation des entreprises ;
- le placement de 1 078 jeunes diplômés en stage ;
- la formation par le MJPEJ de 1 088 demandeurs d'emplois en TIC appliqué ;
- la réalisation de la prospection de 466 offres d'emplois ;
- la prise en compte du processus d'identification de créneaux porteurs dans les secteurs d'activités dans l'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi en cours. Cette identification permettra de mieux organiser les jeunes vers l'auto emploi ;
- la formation par le MAAH de 884 jeunes dans les CPR et leur dotation en kits d'installation ;
- la mise en œuvre des programmes "Burkina Startups" et "AgriNova" avec le lancement d'appels à projets en février et mai 2020.

Recruter les jeunes lors des concours directs organisés par l'Etat

Pour ce qui est des concours organisés à l'attention des jeunes, il faut relever que pour la session de 2019, **7648 postes ont été créés** dont 87 concours directs ouverts pour 3595 postes pourvus, 76 concours sans formation ouverts pour 3730 postes pourvus et 323 emplois pourvus par recrutement sur sélection de dossiers.

Aussi, pour la session 2020, il est prévu le recrutement de 9444 agents dont 60 concours directs ouverts pour 4721 postes à pourvoir et 77 concours sans formation ouverts pour 4723 postes à pourvoir.

I.2.2. Recommandations en cours de mises en œuvre et perspectives

Les recommandations en cours de mises en œuvre représentent 45,83 % de celles n'ayant pas de lien avec le thème.

Dans ce cadre, les actions majeures en cours de mise en œuvre concernent les recommandations suivantes :

Assainir le marché du sucre au Burkina Faso

A ce sujet, on note l'organisation de rencontres avec les chefs de brigades des douanes aux fins d'intensifier les contrôles sur les produits soumis à Autorisation Spéciale d'Importation et d'Exportation et la tenue d'une rencontre entre la Direction générale de la douane et l'association des importateurs d'huiles et de sucres afin de dégager une stratégie commune de lutte contre la fraude et assainir le marché lié à ces produits.

En perspective, il s'agira d'intensifier les notes de rappel et l'application des textes en la matière.

☞ Prendre des mesures contre les tracasseries douanières à l'intérieur du pays

Au titre de cette recommandation, l'organisation d'une rencontre entre le Directeur Général des Douanes et les chefs de brigades pour rappeler aux différents acteurs la réglementation en matière de circulation et de détention des marchandises ainsi que le respect des textes en vigueur en matière de contrôle routier et de bonnes pratiques édictées par les instances régionales afin de réduire les tracasseries douanières à l'intérieur du pays.

Aussi, il s'agira de poursuivre la sensibilisation et l'encadrement des agents sur le terrain par les directeurs régionaux de la Douane afin de mettre fin aux tracasseries douanières.

☞ Alléger les lourdeurs administratives relatives aux marchés publics

S'agissant de l'allègement des différentes lourdeurs administratives relatives aux marchés publics, il est important de noter l'adoption en 2019 du décret n°2019-0549/PRES/PM/MINEFID du 31 mai 2019 portant modificatif du décret n°2017-049/PRES/PM/MINEFID du 1er février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. En effet, le nouveau décret permet à son l'article la mise en place d'une commission ad'hoc de cinq (05) membres maximum par arrêté afin de supplier les difficultés qu'il y aurait à réunir les membres de la commission d'attribution des marchés prévus par le décret n°2017-049. En outre, cet article donne la possibilité de publier dans un quotidien à grande diffusion de la place les avis d'appel à la concurrence ouverte et les résultats des travaux de la commission d'attribution des marchés alors que le décret n°2017-049 indiquait que seuls la revue des marchés publics et le site web de la DG-CMEF étaient habilités à les publier .

De même, on note la conception en cours d'une application en vue de permettre la demande en ligne de l'attestation de soumission au marché public aux services de l'inspection du travail afin d'alléger les lourdeurs administratives relatives aux marchés publics.

Alléger la pression fiscale sur les entreprises

Concernant cette recommandation, il faut retenir la mise place en cours du projet cadastre fiscal et l'application du forfait pour les droits de mutations d'immeubles en 2020 afin d'alléger la pression fiscale sur les entreprises.

En perspectives, il s'agira de finaliser le cadastre fiscal et de réaliser un diagnostic en vue d'une conception d'un système fiscal qui limite les effets inévitables de la pression fiscale sans rétrograder le taux fixé par la norme communautaire.

Prendre des mesures en vue de l'application effective des textes sur la réglementation du commerce

S'agissant des mesures à prendre en vue de l'application effective des textes sur la réglementation du commerce, on note l'élaboration en cours de deux (02) projets de textes réglementaires sur les Produits Forestiers Non Ligneux. Il s'agit en effet d'un projet d'arrêté portant circulation et stockage des PFNL, et d'un projet d'arrêté portant modalité d'exploitation et de commercialisation des PFNL.

Sécuriser les chantiers de construction d'infrastructures dans les zones d'insécurité

En vue de sécuriser les chantiers dans les zones d'insécurité, plusieurs actions ont été menées dont : (i) l'insertion dans les dossiers d'appel d'offres (DAO) d'un prix pour la prise en charge de la sécurité pour les projets de construction d'infrastructures dans les zones à défis sécuritaires afin de permettre la prise en charge de la sécurisation des chantiers dans les zones d'insécurité ; (ii) les concertations en cours avec les ministères en charge de la défense et de la sécurité en vue de définir les modalités d'interventions et (iii) l'organisation de rencontres entre le MINEFID et les ministères en charge de la défense et de la sécurité pour identifier les projets dans les zones à défis sécuritaire.

Indemniser les entreprises victimes des pillages en 2014

S'agissant de cette recommandation, on retient le transfert au HCRUN des dossiers reçus par les différents ministères en vue de l'instruction et de

l'indemnisation des entreprises victimes des pillages en 2014. A cet effet, une étude et une expertise ont été réalisées.

Aussi, un décret portant modalités d'indemnisation et de réparation de victimes est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, il est important de souligner qu'un arrêté de précision de certains articles du décret est en cours d'adoption par le HCRUN et le MINEFID.

☞ Instituer des rencontres entre les différents acteurs du secteur privé et leur ministère de tutelle

De l'institution des rencontres entre acteurs privés et leur ministère de tutelle, il faut que plusieurs ministères, dont les ministères en charge de l'environnement, de la femme et des infrastructures, ont des cadres de concertation avec leur secteur privé.

En perspective, il s'agira de formaliser, dans tous les ministères, les concertations entre les différents ministères et leur secteur privé.

☞ Equiper l'aéroport de Bobo-Dioulasso en infrastructures adéquates et relancer les vols charters et cargos à destination de Bobo-Dioulasso

Concernant la recommandation, on note l'expédition par cargo (après 22 ans) dans la nuit du 02 au 03 mai 2020 de 70 tonnes de mangues (fraîches et séchées) à partir de l'aéroport international de Bobo-Dioulasso vers Francfort par la compagnie Ethiopian Airlines.

Aussi, pour ce qui est de l'équipement de l'aéroport de Bobo-Dioulasso en infrastructures adéquates, le ministère des infrastructures est disposé à accompagner le ministère du transport, après une étude de faisabilité.

☞ Prendre en compte l'expertise nationale dans la formulation des politiques de développement et leur mise en œuvre

En vue d'accompagner l'expertise nationale, le MINEFID a transmis à la CCI-BF des versions physiques et numériques du guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles et de la loi 034-2018 portant pilotage et gestion du développement afin que la CCI-BF les mette à la disposition des bureaux et cabinets d'études.

Aussi, il est important de rappeler qu'au sein des ministères, plusieurs politiques, stratégies et projets sont élaborés par les cadres desdits ministères.

☞ **Impliquer les professionnels de la sécurité pour siéger dans les commissions techniques des appels d'offres sur les marchés de sécurité**

De cette recommandation, il ressort qu'il est opportun même de restreindre les membres de cette commission aux services techniques du ministère en charge de la sécurité afin de préserver le secret de défense.

III. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

Au cours de la Rencontre nationale Etat/Secteur Privé 2019, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso a pris quatre (04) engagements.

3.1. Au titre des engagements mis en œuvre

Sur les quatre (04) engagements pris, un (01) seul a été mis en œuvre, soit un **taux de mise en œuvre de 25%**.

Cet engagement concerne ***l'augmentation de l'enveloppe du projet d'appui à la transformation industrielle et artisanale (PATIA) de soixante-quatre (64) millions de FCFA à cent (100) millions de FCFA en vue d'accompagner les meilleures entreprises de transformation agro-alimentaire.***

Par ailleurs, on note que l'appel à projet a été lancé et la sélection définitive des entreprises est prévue pour décembre 2020 ainsi que le démarrage de leur accompagnement.

3.2. Au titre des engagements en cours de mise en œuvre et perspectives

Un (01) engagement sur les quatre (04) sont en cours de mise en œuvre, soit un taux de 25%.

En ce qui concerne l'engagement en cours de mise en œuvre ***qu'est la production d'un inventaire des entreprises les plus performantes dans chacune des filières analysées en vue de faire des propositions de décorations,*** on note que compte tenu de la Covid-19 et du report des dates

de dépôts de bilan des entreprises à la direction générale des impôts, les informations financières ne sont pas disponibles.

Aussi, les tops 1000 et 200 des entreprises ont été reportés pour 2021. Toutefois, un certain nombre de chefs d'entreprises seront proposés à la décoration 2020 par la commission interne de mérite de la CCI-BF.

IV. RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS N'AYANT PAS CONNU UN DEBUT DE MISE EN ŒUVRE

Les recommandations et engagements qui n'ont pas connue de début de mise en œuvre ou dont l'état de leur mise en œuvre n'a pas été transmis au Secrétariat du CODESP représentent 16,66% des recommandations et engagements formulés au cours de la Rencontre nationale Etat/ Secteur Privé 2019.

Elles concernent :

- la production et la diffusion sous forme de recueil par filière des lois et règlements concernant les secteurs prioritaires ;
- l'accompagnement de vingt-cinq (25) jeunes entrepreneurs et vingt-cinq (25) femmes chefs d'entreprises dynamiques à prendre part à AFRICALLIA 2020 par la prise en charge de leurs frais d'inscription ;
- l'implication des sociétés privées de sécurité dans la chaîne opérationnelle des Forces de Sécurité Intérieure ;
- l'organisation des états généraux de la sécurité privée et la hausse le coût de prestation des agents de sécurité privée ;
- la réalisation de l'étude sur la révision de la taxation des importateurs et vendeurs d'intrants agricoles.

V. AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE

En plus de l'état de mise en œuvre des recommandations évoqué plus haut, il convient de relever d'autres actions majeures qui ont été menées au profit du secteur privé. Il s'agit de :

- **la mise en œuvre de la loi d'orientation et de promotion des PME** et de la Charte des PME relative à la commande publique des PME. En effet, la part effectivement attribuée aux PME, sur la base des

inscriptions prévisionnelles, est de deux cent trente-quatre milliards quatre cent quatre-vingt millions quatre cent vingt-sept mille trois cent cinquante-trois (234 480 427 353) francs CFA, pour un total de quatre mille quatre cent quatorze (4 414) marchés conclus et exécutés avec ces PME. Ainsi, l'ensemble de cette commande publique, exécuté par les PME, représente 35,74% du total des acquisitions de l'État, et est supérieur au seuil national, fixé par la loi d'orientation et de promotion des PME et la charte des PME, qui est de 15% ;

- la création d'un **Fonds de relance économique au Burkina Faso** (FRE COVID-19) en vue de soutenir la résilience des entreprises face à la COVID-19 et favoriser la relance économique au Burkina Faso ;
- **la création et l'obtention de l'agrément de la Société d'accompagnement et de financement de l'entreprise (SAFINE-SA)** en vue d'offrir de manière durable des services financiers et des services d'accompagnement technique permettant aux bénéficiaires de migrer progressivement du secteur informel vers le formel ;
- **l'accompagnement des entreprises à travers la mise en place d'un dispositif d'incubation des porteurs de projets** et à travers les services (diagnostique, formation, coaching, recherche de financement, immersion en entreprise) ;
- **l'aménagement et la viabilisation de route en terre de voiries et d'assainissement** de la nouvelle zone industrielle de Dô (Bobo Dioulasso) ainsi que la délimitation de la nouvelle zone industrielle de Kossodo à Ouagadougou ;
- **la construction et la mise en route de l'usine d'égrainage de coton biologique à Koudougou** (SECOBIO) qui, à terme, va générer 40 emplois directs, 100 emplois saisonniers et 500 emplois indirects avec une capacité d'égrainage de 17 500 tonnes par an. ;
- **la mise en œuvre de l'initiative de renforcement du capital productif des PME (IRCP-PME)** qui a permis la dotation d'équipements de production à 130 PME dans les treize régions du pays en raison de 4 millions par bénéficiaire ;
- **le lancement de l'Initiative de renforcement des capacités des PME** évoluant dans le domaine de la production pharmaceutique (IRCP-PHARMA) et la mobilisation de **782 millions** à ce jour pour soutenir les initiatives endogènes de production de médicaments ;
- **la labellisation du Faso Dan Fani et du Chapeau de Saponé ;**

- **la mise en œuvre de l'initiative de renforcement des capacités des tisseuses** qui a permis la dotation de 63 associations de 650 métiers à tisser ;
- **la mise en œuvre des activités de la Brigade Nationale Anti-fraude de l'or (BNAF)** qui ont permis le démantèlement des comptoirs illégaux ;
- **la mise en œuvre du projet Backup solaire a permis à 2680 ménages et PME** de bénéficier d'équipements solaires à travers un crédit à taux zéro accordé par l'Etat ;
- **l'opérationnalisation du fonds minier local.**

En somme, il convient de noter que sur trente (30) recommandations et engagements issus de la Rencontre nationale Etat/Secteur Privé 2019 :

- douze (12) recommandations et engagements ont été mis en œuvre ;
- treize (13) recommandations sont en cours de mise en œuvre, et ;
- cinq (05) recommandations et engagements n'ont pas connu un début de mise en œuvre.

D'une manière globale, le taux de mise en œuvre des recommandations et engagements issus de la RNESP 2019 au 15 septembre 2020 est de **43,25%**.

Aussi, chaque partie (Etat, Secteur Privé) est invitée à redoubler davantage d'efforts afin de favoriser une amélioration continue de l'environnement des affaires et ce, dans le but de permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle de pilier de la croissance économique du Burkina Faso.

VI. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS

Certaines structures interpellées ou chargées de la mise en œuvre des recommandations et engagements rencontrent des difficultés majeures, parmi lesquelles on peut citer :

- les lourdeurs dans la procédure administrative qui ne facilitent pas la mise en œuvre des recommandations ;

- le manque d'allocation budgétaire en vue de réaliser certaines activités ou certaines réformes ;
- le court délai de mise en œuvre. En effet, le temps mis pour la mise en œuvre des présentes recommandations et engagements est estimé à moins d'un (01) an ;
- les difficultés de formulation de certaines recommandations, par certains acteurs du privé, qui rendent difficiles leur mise en œuvre.

Au regard du niveau de réalisation des recommandations et des difficultés rencontrées, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- différencier, en vue d'un meilleur suivi, les recommandations et les engagements dont la mise en œuvre peut se faire à court terme de ceux dont la mise en œuvre pourrait intervenir à moyen et à long terme ;
- et allouer un budget adéquat aux structures interpellées en vue de faciliter la mise œuvre des recommandations et engagements.